

ÉDITORIAL

“Oui mais... ça branle dans le manche”

(J.-B. Clément, 1871)

Serge Bloch

Membre du bureau national

Le 7 septembre, Christine Lagarde, au nom du FMI, s'exprime ainsi : « *La crise financière mondiale demeure l'un des événements déterminants de notre époque (...). Elle (...) ne semble pas vouloir s'estomper de sitôt (...), conduisant à une crise systémique.* »

C'est dans ce contexte que la Ve République jupitérienne est secouée par les démissions de « ministres intègres » quittant le paquebot en plein naufrage et par les scandales de « conseillers vertueux » mis en place afin de tenter d'étayer un régime à bout de souffle. Sous la houlette du capital financier, le « chef de l'État » est bien déterminé à reprendre l'ensemble des conquêtes de ses « sujets », les fameux « *Gaulois réfractaires aux changements* », « *ceux qui ne sont rien* » et « *ceux qui ne peuvent pas se payer un costard* ».

E. Le Boucher, éditorialiste au journal *Les Échos*, s'en est récemment fait le chantre, appelant à « *transformer le système social datant de 1945 devenu trop coûteux et inefficace* ». Il poursuit : « *Comme souvent dans son histoire économique et sociale (1830, 1936, 1945), la France était en retard, la mission du jeune élu était le rattrapage.* »

Mais voilà, les cotes de confiance du « chef de l'État » et de son gouvernement n'en finissent pas de dégringoler, créant une panique dans l'exécutif, à tel point que Gérard Collomb, le ministre de l'Intérieur, déclare : « *Les réformes sont au départ toujours un peu impopulaires (...). Quand à un moment donné, vous devenez trop sûrs de vous, vous pensez que vous allez tout emporter* » (interview sur BFMTV).

Le président du Sénat, quant à lui, s'est « ému » le 6 septembre de « *la rentrée “délicate” pour l'exécutif, estimant que cette “mauvaise” séquence est la conséquence d'une illusion, d'un monde nouveau qui serait débarrassé des conservatismes, des pesanteurs, des arrangements d'un ancien monde qui aurait disparu telle l'Atlantide au printemps 2017* » (même source).

Les turpitudes de la cohorte des « chefs » et de l'armada des collaborateurs de l'Élysée sont légion. Malgré un quinquennat « placé sous le signe de la moralisation de la vie publique », les affaires sont les affaires ! Après de Sarnez, Goulard et Bayrou, à peine nommés et déjà débarqués, vinrent les affaires Ferrand, Pénicaud, Nyssen, Buzyn, Flessel et celles des aides de camp, Benalla, l'ange gardien déchu, et Kohler. Quant à Hulot, en homme d'affaires sentant poindre la mort du cygne, il a précipitamment quitté le château pour creuser son sillon dans d'autres eaux.

L'été fut chaud et la fin de l'été brûlant. Que sera la suite ?

Alors que le gouvernement, en pleine crise de déliquescence systémique, lance une nouvelle bataille contre les conquêtes de civilisation que sont les droits à la retraite pour tous et la Sécurité sociale, le contenu de la lutte politique menée par le POI et son journal *Informations ouvrières*, tribune libre de la lutte des classes, contribue à l'élargissement, au renforcement des liens et au débat avec ceux qui se battent pour la défense et la reconquête des acquis de 1936 et de 1945, dans le cadre de la lutte de classes.

Le rassemblement national à l'initiative du CNRR, qui se tiendra le 10 novembre, sera, à n'en pas douter, une nouvelle étape importante de la discussion politique entre militants.

Une contribution de **Serge Bloch**, membre du bureau national du POI

La disparition des départements ou les dérives du « pacte girondin »

Dans le cadre du projet de loi constitutionnel, dont la discussion a été différée par le gouvernement, empêtré dans l'affaire Benalla, une étude, sur l'avenir institutionnel de l'Alsace, commandée par le Premier ministre, Édouard Philippe, a donné lieu à la remise d'un rapport, au cours du mois d'août, par le préfet de région, Jean-Luc Marx.

Un prétendu avenir institutionnel qui en rappelle un précédent, sous la présidence de Hollande et de son secrétaire général adjoint, un certain Emmanuel Macron.

Lors d'une consultation référendaire, qui s'est tenue en avril 2013, les électeurs des deux départements ont rejeté le projet de « conseil unique d'Alsace » qui « devait » fusionner le conseil régional et les deux conseils généraux. Un projet rejeté, sans équivoque, par 79,84 % des électeurs (votes non, abstentionnistes, votes blancs ou nuls). À l'époque, nous écrivions dans nos colonnes : « Rejeté, refusé ou retoqué, le résultat est le même. Pour autant, les défenseurs directs et indirects de ce projet abandonneront-ils le combat ? »

EXPÉRIMENTATION

Les enjeux n'étaient pas qu'alsaco-alsaciens, comme auraient aimé le faire croire les tenants du « oui » et ceux du « oui mais ». Ce qui devait devenir une « expérimentation » était, à l'époque, scruté à la loupe par certains responsables politiques de Bretagne et des deux départements savoyards, appuyés par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) et considérant l'Alsace comme un exemple à suivre. Les courants autonomistes et écologistes bretons avaient délégué des observateurs « avertis » en vue d'accompagner la démarche et de ramener la bonne parole après l'incontournable victoire du « oui ». D'ailleurs, un sondage de l'institut CSA, financé par la presse, prêtait à l'électorat 75 % de votes positifs. Et, cerise sur le gâteau, dans les enveloppes distribuées aux inscrits, on ne pouvait trouver comme matériel de propagande officielle que celle en faveur du projet.

Les dés étaient pipés. Les vieux démons autonomistes furent réveillés dans les campagnes, les folkloristes associés aux militants d'EELV incitèrent les autorités à ne pas agiter le chiffon du social, et les régionalistes, issus des



Pour le préfet de région, Jean-Luc Marx (notre photo – lors de la remise de son rapport en août dernier), la fusion des deux départements est une « rationalisation de l'action publique locale, de mutualisations ». Il s'agira donc bien de pratiquer des coupes claires dans les services publics territoriaux de proximité.

mouvances xénophobes, ont pu s'exprimer, à satiété, en toute quiétude sur les ondes privées et publiques. Or, trois jours à peine après ce scrutin-défaite du pouvoir, le Conseil des ministres du 10 avril annonçait que « l'acte III de la décentralisation prendrait forme », malgré tout.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Qu'en est-il aujourd'hui, dans le cadre du projet de loi constitutionnel ?

Ce texte revêt une importance particulière pour les collectivités, puisqu'il propose d'introduire dans la Constitution le « droit à la différenciation », dont Macron a fait un de ses chevaux de bataille, pour « tenir compte de leurs spécificités et des enjeux qui leur sont propres ». Les expérimentations n'auront plus « comme seule conclusion possible la généralisation à tous les territoires ou l'abandon » : elles pourront être poursuivies de façon « pérenne » par une collectivité. C'est dans ce contexte que des élus des collectivités territoriales de tous bords (PS, EELV, LREM,

LR...) font toujours pression afin d'extraire les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de l'entité Grand Est, cela pour pouvoir obtenir une grande quantité de « droits à la différenciation » territoriale. Dans

« Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin seraient fondus dans une seule collectivité à "statut particulier" au sein du Grand Est. »

l'Alsace « idéalisée » par les présidents des deux conseils départementaux, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin seraient fondus dans une seule collectivité à « statut particulier » au sein du Grand Est et disposeraient de marges de manœuvre spécifiques et de compétences déléguées ou partagées par le conseil régional et l'État : un droit à l'expérimentation fiscale, normative et réglementaire, des compétences spécifiques dans la gestion des flux transfrontaliers, dans la création d'un régime spécifique d'enseignement bilingue

et de recrutement du corps enseignant, « un marché du travail alsacien » ! La tarification et le financement des Ehpad, les foyers d'accueil médicalisé, les services d'accompagnement pour adultes handicapés et les centres d'action médico-sociale, qui relevaient jusqu'à présent

de la double compétence des départements et de l'agence régionale de santé (ARS), seraient confiés à la seule collectivité d'Alsace, tout comme le transfert de compétences des organismes d'assurance maladie.

FUSION PRÉVUE D'ICI À SEPTEMBRE 2020

Le préfet de région, Jean-Luc Marx, a donc annoncé que, si le projet de loi constitutionnelle n'aboutissait pas, la fusion des deux départements devrait voir le jour avant septembre 2020, donc avant les élections départementales et régionales de 2021, soit par décret, soit par la loi, avec une « rationalisation de l'action publique locale, de mutualisations ». Il s'agira donc bien de pratiquer des coupes claires dans les services publics territoriaux de proximité.

Au cours de la période estivale, un sondage, initié par la presse régionale, estimait que 83 % des « Alsaciens » « souhaiteraient » que cette réforme aboutisse... Nous savons ce que les électeurs ont fait du sondage de 2013.

Cette fois, il n'y aura pas de scrutin, la ministre auprès du ministre de l'Intérieur, en charge du dossier, Jacqueline Gourault, est déjà à pied d'œuvre, aux côtés des deux présidents départementaux pour imposer une nouvelle casse de l'unicité des droits sur l'ensemble du territoire. Affaire à suivre...

Serge Bloch

« Collectivité européenne d'Alsace » : des compétences « supplémentaires et particulières »

« *Un commencement qui marque le début...* » (Édouard Philippe)

Le 29 octobre, une déclaration commune en faveur de la création de la « collectivité européenne d'Alsace » a été signée à l'hôtel Matignon entre le gouvernement et les « élus alsaciens ».

Cette déclaration a été signée par Édouard Philippe, les ministres Jacqueline Gourault, Jean-Michel Blanquer et Élisabeth Borne, le président de la région Grand Est et les deux présidents des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

À cette occasion, Philippe précise : « *La loi précéderait la délibération des conseils départementaux et le processus sera conclu par un décret en Conseil d'État. C'est une bonne nouvelle pour la sécurité du processus.* »

Cette déclaration souligne qu'elle est signée « *à quelques mois des élections européennes, de la révision du traité de l'Élysée* » et du « *principe de différenciation territoriale inscrit dans le projet de loi de révision constitutionnelle* ». Cette nouvelle collectivité devrait être créée au 1^{er} janvier 2021, avant les scrutins départementaux et régionaux.

Pour rappel, en 2013, une consultation référendaire avait rejeté, sans équivoque, le projet de « conseil unique d'Alsace », qui prévoyait, à l'époque, une fusion des départements et de la région. Les questions que l'on est en droit de se poser sont : pourquoi tant d'acharnement à revenir sur une réponse donnée par les citoyens ? Et que se cache-t-il derrière les discours des ministres et des élus au moment où les dotations budgétaires aux collectivités territoriales s'amenuisent comme peau de chagrin, au moment où le gouvernement poursuit drastiquement la casse des services publics et des statuts qui y sont associés ?

UNE DISPARITION DE FAIT DES DEUX DÉPARTEMENTS

La nouvelle collectivité ferait disparaître, de fait, les deux conseils départementaux et leurs administrations en transférant leurs compétences vers cette nouvelle structure créatrice « *d'économies liées à la mutualisation des services et des moyens* ». Les 5 984 agents des deux départements « *resteront dans leurs lieux de travail s'ils le souhaitent* ». Il serait donc envisagé de les déplacer.

Une autre réalité est que le fait de changer la dénomination des deux départements en collectivité européenne d'Alsace n'est pas anodin. Un simple exemple : les dotations globales de

fonctionnement des départements se calculent au nombre d'habitants, mais pas celles des régions.

On annonce des « *compétences supplémentaires et particulières en matière de coopération transfrontalière, de bilinguisme, d'attractivité du territoire, de transport et de culture* », en concordance avec le nouveau traité de l'Élysée. Pour cela, une proposition de résolution commune entre l'Assemblée nationale et le Bundestag a été enregistrée le 5 janvier dernier. Ce traité vise à intégrer un espace économique franco-allemand avec des règles harmonisées. Il s'agirait d'établir pour la première fois « *un territoire transfrontalier intégré en lien avec les Eurodistricts, l'Allemagne et la Suisse (...) en matière de santé, de mobilités, de formation professionnelle* ». Sont envisagées « *des adaptations du droit national, réglementaire ou législatif, quand cela est nécessaire* ».

CONTOURNEMENT DES LÉGISLATIONS NATIONALES

Il s'agirait, donc, de permettre le contournement des droits nationaux, le Code du travail et les statuts de la fonction publique en recrutant, par exemple, du personnel enseignant hors cadre de l'Éducation nationale afin de développer le bilinguisme. « *Avec le principe de différenciation proposé par le gouvernement dans le cadre de la révision constitutionnelle en discussion, le législateur pourra à l'avenir enrichir ce socle de compétence.* »

En définitive, la mise en place de ce projet de territorialisation nous indique la volonté gouvernementale d'atomisation de l'égalité des droits liés aux acquis et aux conquêtes de la classe ouvrière. La mise en place de ce type de démarche équivaut, aussi, au retour des provinces d'Ancien Régime, d'avant la Révolution française, révolution qui a permis la création des départements, maillage administratif de proximité. ■

Chaque semaine, lisez
Informations
ouvrières
ABONNEZ-VOUS !